REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction Générale de la Coopération Internationale

Offre de bourses chinoises au titre de l'année universitaire 2020/2021

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, (la Direction Générale de la Coopération Internationale), informe que Le Gouvernement chinois offrira au titre de l'année universitaire 2020/2021 :

- 05 bourses à des étudiants tunisiens souhaitant poursuivre des études de mastère ou de doctorat en Chine
- Un total de 66 mois de bourses de stages pour des séjours de recherche, destinés à :
  1. des étudiants tunisiens en mastère ou en doctorat en vue de faire des recherches en rapport avec leurs études dans des établissements d'enseignement supérieur chinois,
  2. des enseignants chercheurs tunisiens pour des séjours de recherche dans des établissements d'enseignement supérieur chinois.

Les frais de transport international sont à la charge des candidats sélectionnés.

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Trois copies du formulaire de demande de bourses d'études en Chine dûment rempli **en Anglais uniquement** sur le site :

  https://studyinchina.csc.edu.cn/#/login selon les instructions **jointes en annexe1**.

- Trois **copies conformes** des diplômes et des relevés de notes obtenus par le candidat avec leurs traductions en anglais **en trois exemplaires originaux.**

- Trois copies en anglais du projet d'études ou projet de recherche à effectuer en Chine comportant au moins 800 mots pour les candidats aux mastères et doctorats, et au moins 500 mots pour les demandes de stage.

- Deux lettres de recommandation de deux enseignants différents (professeurs ou maitres de conférences ou maitres assistants) en anglais ou en chinois à fournir en trois exemplaires.

- Trois copies du formulaire médical **joint en annexe 2**. Le formulaire doit comporter le cachet de la structure de santé sur la photo du candidat et la signature du Médecin (il faut déposer les copies et garder l'original qui sera utilisé pour les procédures de Visa).

Par ailleurs les candidats sont invités à fournir une lettre d'acceptation ou de préadmission d'une université chinoise. L'absence de cette pièce entrainera une orientation d'office par la partie chinoise des candidats sélectionnés.

Aux fins de la sélection, les candidats sont tenus de remplir impérativement la fiche **jointe en annexe 3** et de déposer dans leurs dossiers, **en plus des documents cités ci haut et demandés par la partie chinoise**, les relevés de notes de la totalité de

leurs cursus universitaires (y compris les années de redoublement) en arabe, en français ou en anglais et contenant les moyennes annuelles chiffrées. Il est à noter que **ces bourses ne concernent pas :**

- **les étudiants déjà inscrits en Chine,**
- **les étudiants en classes terminales.**

Les dossiers doivent être présentés sous la forme de trois ensembles complets de documents formant chacun un lot à part.

Ces bourses seront réparties selon le tableau **joint en annexe 4**.

De plus amples informations sont disponibles sur le site : www.csc.edu.cn.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à la Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, avant le 01 février 2020. **Tout dossier incomplet ou parvenant à la Direction Générale de la Coopération Internationale après cette date ne sera pas pris en considération. Les dossiers de stages pour les chercheurs et les enseignants doivent obligatoirement comporter l'avis du chef de l'établissement dont relève l'enseignant concerné.**